

SALON ENTREPRENDRE

19^{ème} édition des ex-JRCE, devenues « Entreprendre dans l'Ouest »

Le 4^{ème} salon de France dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises change de nom, mais pas de formule ! Un temps fort pour près de 8 000 visiteurs, 120 partenaires & exposants, 300 experts & témoins entrepreneurs, organisé par la CCI de Rennes et le CCRE 35 (Club des Créateurs, Repreneurs et Entrepreneurs d'Ille-et-Vilaine).

Après 18 années de JRCE (Journées Régionales de la Création d'Entreprises), place à « Entreprendre dans l'Ouest » ! Une nouvelle appellation pour répondre « à tous, que ce soit les créateurs, repreneurs, franchiseurs, franchisés, étudiants ou dirigeants », explique Erwan GALESNE, Président de l'association JRCE Bretagne. « C'est un nom plus rassembleur et plus représentatif de la diversité des publics reçus pendant ces journées, le salon attire en effet de plus en plus des chefs d'entreprises, 20 % l'an dernier ».

Du mercredi matin 9h au vendredi midi, les allées du salon au parc des expositions de Rennes Saint-Jacques a réuni des experts (avocats, notaires, experts comptables...), les chefs d'entreprises présents pour réseauter et partager leurs expériences, les réseaux d'entrepreneurs pour accompagner les initiatives et apporter des informations concrètes.

Présenter un business plan, construire son prix de vente et sa marge, protéger sa marque, l'aspect juridique des projets web, dix clefs pour reprendre une entreprise artisanale... les 130 conférences et ateliers ont eu un réel succès, permettant en une heure d'avoir une approche des solutions et opportunités pour faire de son projet une réussite, de faire évoluer son entreprise.

Préparer et lancer sa boutique en ligne

L'atelier de Karine Barbé, proposé dès l'ouverture du salon le mercredi matin, a remporté un franc succès. La fondatrice des Jardins du Web, agence rennaise de création de site mais également de formation pour créer soi-même un site web simple et fonctionnel, s'est très vite orienté vers l'e-commerce.

Lors de cet atelier au Salon Entreprendre dans l'Ouest Karine Barbé s'est attachée à dispenser des conseils très concrets. « S'il faut trois à six mois pour lancer une boutique en ligne, il ne faut pas attendre pour lancer un blog dès que l'idée naît, et utiliser les réseaux sociaux... et n'oubliez pas les réseaux locaux ! Alentour est un réseau social de proximité par exemple, il y a également le CCRE35... de nombreux réseaux d'entrepreneurs existent, il faut s'y investir, ce sont des rencontres indispensables pour de nombreux aspects. »



L'inauguration officielle du salon



Le barreau de Rennes au service des entreprises

Pour les entrepreneurs, au stade de création, transmission, reprise, franchise ou développement, le Salon Entreprendre dans l'Ouest permet de rencontrer de nombreux experts, en financement, communication... Mais l'attente principale des visiteurs est de trouver conseil pour « structurer ses idées » (77% des visiteurs selon une étude en 2015). Les experts-comptables, notaires et avocats sont alors des interlocuteurs incontournables. « Les conseils juridiques que nous prodiguons sont sous couvert de secrets professionnels, et suivent les règles déontologiques de la profession », indique Stéphane RIOUAL avocat spécialisé en droit des affaires sur le stand du Barreau de Rennes.



Les avocats Étienne GALAUP (Cabinet Avocats Liberté Glon, Gobbé, Brouillet, Aubry), et Stéphane RIOUAL (Cabinet RAVET & Associés) sur le stand du Barreau de Rennes

« Sur ce stand nous sommes à disposition des entrepreneurs, nous présentons ce que l'avocat peut apporter notamment en conseil préventif lors de la création ou la reprise d'une entreprise », ajoute Étienne GALAUP avocat spécialisé notamment en contentieux commercial. « Organisation juridique de la société, la séparation du patrimoine et de la structure, le pacte d'associé, la répartition en pourcentage dans le capital social d'une société, les différents statuts et contrats, il y a de nombreux aspects à envisager dans le parcours de l'entrepreneur. Et les intérêts de la société sont parfois différents des intérêts du chef d'entreprise... c'est à prendre en compte notamment lors d'une reprise, d'une transmission. »

« À noter également depuis la réforme du droit des contrats, que « l'acte d'avocat » a fait son entrée officielle dans le code civil cette année, ce qui confère à cet acte sous signature privée une valeur probante supérieure. »



130 ateliers lors du salon. Karine Barbé (Les Jardins du Web) a rassemblé autour du thème « Préparer le lancement d'une boutique en ligne »



La conférence d'ouverture a réuni Jean-Christophe BUSSY (Président CCRE 35), Benoît CABANIS (Vice-Président CCI RENNES délégué Création-Reprise-Transmission d'Entreprise) et Laurent RAISON (Parrain du salon et Gérant des CUISINES RAISON)